



Merci de bien prendre connaissance des 8 pages du document !

Pour les GE déjà adhérents en 2020, vous pouvez ne renseigner que les champs indiqués « * » ainsi que les champs où vous constatez un changement de situation par rapport à 2020.

APPEL A COTISATION 2021

Par année civile, pas de proratisation possible pour une adhésion en cours d'année.

Attention, si plusieurs GE (ensemblier) : les informations renseignées ci-après concernent le GE principal adhérent au CRGE, les informations concernant le ou les GE secondaires sont à renseigner en page 4.

Première adhésion

Renouvellement

Coordonnées du GE

Nom du Groupement d'Employeurs * :

Adresses mail sur lesquelles vous souhaitez recevoir les informations régulières du CRGE * :

- @

- @

- @

Téléphone(s) :

Site Internet :

Nom du Président * :

Nom du Directeur/ Responsable * :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Région :

Présentation du GE

« L'effectif de votre GE doit être décompté selon les règles relatives à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, telles que définies dans le code de la sécurité sociale (art. R. 130-1). Les salariés en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), ainsi que les salariés en contrat aidé, doivent ainsi être pris en compte. » Pour plus d'informations, [consultez le site de legifrance](#).



Merci de bien prendre connaissance des 8 pages du document !

Nombre moyen de salariés permanents¹ (en Équivalent Temps Plein - ETP) * :.....

Nombre moyen de salariés mis à disposition (en ETP) * :.....

Rayonnement géographique :

Secteurs d'activité principaux :.....

Régime social (URSSAF ou MSA) :.....

Convention collective :.....

Nombre d'adhérents au 31/12/2020 * :.....

OPCO :

N° de SIRET :

N° de TVA intracommunautaire :

Forme du Groupement d'Employeurs :

- Association loi 1901
- Société coopérative

Type de Groupement d'Employeurs :

- GE non agricole de droit commun
- Service de Remplacement
- GE agricole départemental
- GE agricole non départemental
- GE au sein d'une CUMA
- GEIQ

¹ Salariés non mis à disposition



Merci de bien prendre connaissance des 8 pages du document !

Montant de la cotisation

Cotisation annuelle de base : 400 € nets de TVA²

Cette cotisation constitue votre participation à l'animation du réseau des GE de France et vous permet ainsi de bénéficier de mises en relation avec d'autres GE. Elle constitue également votre contribution aux actions nationales de promotion, de représentation et de défense des intérêts professionnels des GE conduites par le CRGE. Elle **n'inclut pas l'accès aux services juridiques**.

Pour plus d'information, se référer à la section « Accès aux services juridiques 2021 ».

Mode de règlement

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du CRGE, accompagné du présent document
- Virement bancaire (RIB en fin de document) et renvoi du présent document

Une facture acquittée vous sera transmise à réception du règlement.

- Dans le cadre de sa mission d'animation du réseau des Groupements d'Employeurs, j'autorise le CRGE à faire apparaître les coordonnées du GE et de ses GE secondaires dans son annuaire en ligne et à communiquer sur demande ces coordonnées aux entreprises, demandeurs d'emploi, Groupements d'Employeurs et autres tiers en ayant formulé la demande.

Fait à, le

Signature et Cachet du Groupement :

² Exonération au titre de l'article 261 7.1° du CGI

Informations complémentaires pour les ensembliers

Dans le cadre d'un ensemblier (plusieurs GE), merci de renseigner ci-après les informations relatives aux **autres** Groupements d'Employeurs.

Nom du GE *			
Numéro SIRET *			
Adresse			
CP			
Nom du Président *			
Nom du Directeur/ Responsable *			
Nombre moyen de salariés permanents (ETP) *			
Nombre moyen de salariés mis à disposition (ETP)			
Rayonnement géographique			
Nombre d'adhérents au 31/12/2020 *			
Secteurs d'activité principaux			
N° de TVA intracommunautaire ou exonération au titre du 261 B du CGI			
Type de GE :			
- GE non agricole de droit commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Service de Remplacement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- GE agricole départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- GE agricole non départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- GE au sein d'une CUMA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- GEIQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACCES AUX SERVICES JURIDIQUES 2021

Les adhérents du CRGE peuvent également souscrire l'accès aux services détaillé ci-après, pas de proratisation possible pour un accès en cours d'année.

Contenu

L'accès aux services juridiques inclut :

- ✓ De l'information juridique et sociale essentielle,
- ✓ La participation gratuite aux Réunions Thématiques organisées par webconférence,
- ✓ Une mise en relation privilégiée, à travers des tarifs négociés, avec le cabinet d'avocat en droit social référencé,
- ✓ Des ressources documentaires disponibles sur l'Intranet,
- ✓ Des premiers niveaux de conseil par le biais de réponses rapides aux problématiques de gestion quotidienne liées aux relations de travail, aux mises à disposition, à la paye, à la facturation, à la gestion des temps de travail, à la fiscalité, au fonctionnement associatif, etc.

Cela comprend :

- La réponse aux questions posées par mail ou par téléphone,
- La transmission d'exemples et la relecture de documents ne faisant pas l'objet par ailleurs d'une offre de services du CRGE (cf. **tableau des prestations juridiques complémentaires en Annexe 1**).

Tarifs de l'accès aux services

Nombre de salariés cumulé, <u>GE secondaires compris</u> (Permanents + mis à disposition, moyenne annuelle)	Montant de l'accès aux services (TTC ³)
Jusqu'à 10 salariés ETP	100 €
Entre 11 et 50 salariés ETP	500 €
Entre 51 et 100 salariés ETP	900 €
A partir de 101 salariés ETP	1300 €

Mode de règlement

- Chèque bancaire libellé à l'ordre du CRGE, accompagné du présent document
- Virement bancaire (RIB en fin de document) et renvoi du présent document

Une facture acquittée vous sera transmise à réception du règlement.

Fait à, le :

Signature et Cachet du Groupement :

³ Application du taux de TVA en vigueur



Merci de bien prendre connaissance des 8 pages du document !

Merci de bien vouloir renvoyer ce document complété à l'adresse suivante :

Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE)

37 rue Carnot - 86000 POITIERS
Tél : 05 49 88 25 57 - contact@crge.com
www.crge.com

Relevé d'identité bancaire du CRGE :

Titulaire du compte	C.R.G.E
Domiciliation	GROUPE CREDIT COOPERATIF
	42559 10000 0800462440149
IBAN	FR76 4255 9100 0008 0046 2440 149
Code BIC	CCOPFRPPXXX

Merci, lors de la réalisation du virement, d'indiquer le nom complet de votre GE afin de faciliter le traitement de votre dossier.

PRESTATIONS JURIDIQUES COMPLÉMENTAIRES

(Cotisation de base et accès aux services juridiques requis)

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2021. Les tarifs s'entendent HT (application du taux de TVA en vigueur) et sont sous réserve de modifications législatives significatives en cours d'année.

Accompagnement à la mise en place d'un accord d'entreprise	sur devis
Simulation de bulletin de paye en vue d'une embauche, d'un départ de salarié, ... (à partir de)	35,00€
Projets de contrats de travail simples	
Contrat CDI, CDD, Temps complet	100,00€
Contrat CDI, CDD, Temps partiel	120,00€
Lettre d'embauche	50,00€
Avenant au contrat de travail	100,00€
Vérification d'un contrat de travail (tarif horaire/au temps passé)	50,00€
Départ d'un salarié	
Rédaction d'un courrier (ex : rupture de la période d'essai) à partir de :	40,00€
Accompagnement d'une procédure de rupture conventionnelle	500,00€
Audit social (à partir de)	1200,00€
Exemples d'audits :	
Analyse des contrats de travail et avenants du GE	
Analyse de la gestion des temps de travail du GE	
Analyse des bulletins de paye du GE	
Audit juridique (à partir de)	1200,00€
Exemples d'audits :	
Analyse des documents relatifs au fonctionnement associatif du GE et à ses relations contractuelles avec ses adhérents	
Analyse des relations collectives au sein du GE	
Analyse des modalités de mutualisation entre les différentes structures portées par le GE (autres GE, OF, ...)	

Pour obtenir un devis ou pour toute autre demande, contactez le CRGE



juridique@crge.com